

Paris, le 12 juin 2022.

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur au nom du SNICS-FSU, organisation syndicale majoritaire à 58 % chez les infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de renouveler mon interpellation sur l'accroissement des injustices salariales pour les infirmières de l'Éducation nationale, notamment « oubliées » du périmètre du complément de traitement indiciaire.

Le complément de traitement indiciaire, d'abord versé aux seuls personnels de la Fonction publique hospitalière, a depuis été élargi à deux reprises, dont la dernière fois le 18 février dernier pour les travailleurs de service social. Aujourd'hui, aucun argument valable ne permet de justifier l'exclusion des infirmières de l'Éducation nationale du périmètre de ce complément indiciaire.

L'engagement sans faille des infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur a fortement participé au maintien de « l'École ouverte » au prix d'un épuisement professionnel alarmant puisque deux infirmières sur trois se déclarent en souffrance au travail. Et aujourd'hui encore, elles sont en première ligne pour prendre en charge les besoins de santé accrus des élèves et les conséquences à moyen et long termes de la pandémie.

Tout en tenant compte des revalorisations liées à la transposition des mesures indiciaires du Ségur de la santé, leur salaire moyen reste de 580€ mensuel en deçà des autres corps de catégorie A, et leur régime indemnitaire moyen de 390€ est d'un niveau de catégorie B.

Les infirmières du ministère de l'Éducation nationale n'acceptent plus d'être ainsi méprisées, 66% d'entre elles envisagent même de quitter leur emploi. À l'heure où les besoins des élèves et des étudiants explosent, les difficultés de recrutement n'ont jamais été aussi importantes et l'exclusion injustifiée du complément indiciaire de traitement ne fera qu'aggraver cette perte d'attractivité.

Je vous demande d'agir pour résorber ces injustices salariales par l'octroi rétroactif du complément de traitement indiciaire à notre corps et par la mise en œuvre de revalorisations indiciaires légitimes permettant à cette profession hautement féminisée d'atteindre le niveau de catégorie A auquel elle a droit.

Je sollicite une audience et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mon profond respect.

Saphia GUERESCHI

